

- Nous vous remercions d'avance : de la connaissance du règlement interne ci-dessous, et surtout de son application.
- Il est essentiel pour le maintien de rapports sains et harmonieux à l'intérieur du club.
- Il est indispensable pour le bon déroulement des séances et une évolution concrète pour chacun des licenciés.
- Tout manquement à ces points fondamentaux de vie en communauté, reste à la libre appréciation des professeurs et des responsables :
- Tout abus ou excès pouvant entraîner une exclusion, du, ou des cours...

## INSCRIPTION : formulaires et pièces à rendre

Après le cours d'essai, tout futur adhérent devra ensuite entamer une procédure d'inscription :

1. Remplir le formulaire d'inscription et l'envoyer signé avec les autres documents demandés :
2. Copie de la C.I.N de l'inscrit majeur, ou du père ou tuteur pour les mineurs + photo d'identité de l'adhérent.
3. Copie d'acte de naissance ou copie de la page du livret de famille pour les mineurs
4. Certificat médical d'aptitude physique obligatoire => daté impérativement à partir de la saison actuelle.
5. La connaissance de ce règlement intérieur, signée sur le formulaire d'inscription.
6. Régler les cotisations : frais annuels d'inscription, du package sportif et de licence annuelle.
7. Aucun remboursement de cotisations ne sera effectué si l'adhérent stoppe ses entraînements durant la période payée.

**N.B :** Une séance d'essai gratuite est proposée aux nouveaux futurs adhérents. Durant cette séance, le club considère que le pratiquant a consulté son médecin et est apte à la pratique sportive de la discipline. Le club se dégage de toute responsabilité en cas de contre-indication à la pratique non déclarée par le pratiquant. Au moment de l'inscription, le certificat médical est obligatoirement joint au dossier.

## LE CLUB : responsabilités et organisation

1. Les adhérents sont placés sous la responsabilité du club : exclusivement pendant les horaires du cours suivi, et uniquement dans la salle d'entraînement prévue à cet effet.
2. Il faut respecter les horaires d'entraînements, et interdit de venir plus de 5 minutes avant l'heure, sauf si l'adhérent ou le tuteur est convoqué par l'administration.
3. Les groupes « enfants » arrivent 5 minutes avant le début de séance.
4. Le club n'est pas responsable des élèves en dehors des horaires des cours.
5. Toutes les réponses, aux questions relatives à l'organisation du club, sont données par le staff administratif, ou par téléphone, ou visible directement sur le site Internet.
6. Les pratiquants majeurs et parents des mineurs doivent prendre connaissance des notes et messages envoyés sur l'application dédiée au groupe spécifique, avant chaque cours. Toutes les informations envoyées ou affichées ne seront pas forcément répétées en cours.
7. Les jours et horaires de nos cours, sont connus par tous les licenciés.
8. Les entraîneurs sont libres d'accepter ou non, toute personne ayant un retard conséquent aux cours.
9. Déplacements en compétitions et stages : les lieux et horaires sont connus de tous les participants. (via messagerie, notes écrites ou sur le site web)
10. Le transport des enfants sur le lieu de compétition ou stage est effectué sous la responsabilité des parents.
11. Pendant la compétition, les enfants sont sous la responsabilité des parents qui les accompagnent et qui ont accepté leurs participations.
12. Les entraîneurs –en cas de leur présence- ne s'occupent que de la partie administrative et technique des élèves engagés sur le lieu de compétition.
13. Droit à l'image: le licencié ou son tuteur –*s'il est mineur*- autorise l'établissement à le prendre en photo ou vidéo et utiliser celles-ci uniquement dans le cadre de la promotion de l'activité sportive de la CKA sur ses supports (site, magazine, digital...) sans réclamer la moindre indemnité financière.

## Règles de prévention et courtoisie :

En prévention de toute blessure et par simple courtoisie :

1. Boucles d'oreilles, colliers, montres, gourmettes, bagues et autres bijoux, sont interdits sur les lieux d'entraînements.
2. Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts.
3. Les cheveux longs devront être attachés.
4. Toute absence prolongée doit être signalée aux entraîneurs par le pratiquant, ou un parent de celui-ci.
5. Avertir d'un forfait ou d'une absence, à une compétition ou à un stage, avant le jour de l'événement.
6. Le club n'est pas responsable de perte d'objets de valeur (argent, portefeuilles, montre, bague, chaîne, téléphone...), Il est donc préférable de venir à la salle avec le strict minimum de ces objets, ou les déposer à la direction.

## SUR LES LIEUX D'ENTRAINEMENT : éthique et tenue

1. Tout adhérent doit avoir un comportement en conformité avec l'éthique du club et le code moral de l'art martial.
2. Le port d'une tenue sportive appropriée en bon état, propre et défroissée : correspondant à la taille du sportif.
3. Le port d'une tenue sportive correcte et respectueuse pour les adhérents et adhérentes de chaque discipline
4. Sur les tatamis, avoir les pieds nus, ou porter si nécessaire des ballerines spéciales tapis d'entraînements (toutes propres)
5. Tout enfant doit venir à la salle déjà habillé en sa tenue sportive de l'art martial, pour éviter le retard, le mélange et la perte ou l'oubli des habilles.
6. Il est interdit aux enfants de fouler le tatami en dehors des cours d'entraînement.
7. Une gourde ou bouteille d'eau nominative et une serviette de sueur doivent être présentes : avant que le cours ne débute, bouteilles, serviettes et protections sont toujours amenées dans un sac en bordure de tatami, elles ne doivent pas rester dans les vestiaires...
8. Par respect des autres et de soi-même, une propreté rigoureuse est exigée. Les adhérents doivent bien laver les pieds avant de venir au club.

## AUTOUR DES LIEUX D'ENTRAINEMENT : principes et consignes

1. Les adhérents ados-adultes doivent se comporter avec calme dans les vestiaires et avant d'accéder au dojo, par correction envers les autres adhérents présents, et par respect pour leurs professeurs en charge des entraînements.
2. Seuls les parents sont admis à pénétrer à l'intérieur du club, mais pas sur les tapis d'entraînements, uniquement : pour accompagner les enfants avant que le cours commence, et/ou, pour les chercher à la toute fin de séance, après le salut commun.
3. Pas de « public » autour des lieux d'entraînement pendant les cours, pour ne pas gêner la concentration des élèves.

## EXAMEN DE NIVEAUX PASSAGE DE CEINTURES : critères et recommandations

1. Durant la saison sportive, l'élève passera des passages de niveaux ou de grade de salle (après convocation) qui seront annoncés minimum une semaine à l'avance, pas de rattrapage pour les absents.
2. Les critères pour la réussite sont : discipline et assiduité, technique, physique et dynamisme.
3. Les participations aux compétitions ou aux stages, sont recommandées pour une progression active du licencié. Lors des passages, il en sera toujours tenu compte positivement par les entraîneurs.